

Séquence : L'Empire du Mali

Séquence préparée par Laurence Dembele et Nicolas Marchin (lycée J.Mermoz – DAKAR)

Objectifs généraux

- Situer l'Empire du Mali dans l'espace et le temps
- Utiliser différents supports (frises, carte, texte, photos, plan)
- Pouvoir écrire un cours dicté par le professeur

Séance	Objectifs et repères	supports	Activités des élèves	Evaluation
I. Histoire politique de l'empire du Mali (1h)	<p>comment évolue l'histoire politique du Mali entre le XII et le XV ?</p> <p>Comprendre l'évolution d'un empire (phase d'essor, d'apogée et de déclin)</p> <p>situer sur une frise (Sundjata, Kankan, empire Ghana, empire du Mali, empire Songhaï, Aboubakr II)</p> <p>maîtriser les grands personnages, pouvoir localiser l'empire du Mali en Afrique de l'Ouest</p> <p>mettre en valeur savoirs et connaissances issus du contexte local.</p>	<p>cours photocopie ou magistral dialogué</p> <p>carte ou fonds de carte sur l'empire</p>	<p>possibilités de faire des recherches (CDI, dictionnaire, Internet) sur l'empire du Mali</p> <p>carte sur l'empire du Mali</p>	

Séance	Objectifs et repères	supports	Activités des élèves	Evaluation
II. la civilisation mandingue. (1h)	<p>Comment le Mansa gouverne son vaste empire au niveau politique, économique et commercial ?</p> <p>Maîtriser la notion de civilisation en envisageant ses différents aspects (politique, économique, religieux, société et culture).</p> <p>Mettre en lien et utiliser les connaissances acquises dans le chapitre 2 : le monde musulman (expansion de l'Islam et commerce caravanier transsaharien)</p>	Cours polycopié ou magistral dialogué.	<p>Etude de documents pour établir certains traits de la civilisation mandingue.</p> <p>Etude de documents pour mettre en question l'apport de l'oralité comme source pour l'historien.</p>	- Orale en début de cours Evaluation des exercices de synthèse
Séance 3 : Quelles sont les caractéristiques de la société et culture mandingues ? 1h	<p>Appréhender la construction sociale de l'empire et l'importance de l'oralité.</p> <p>Critiquer et étudier la difficulté de l'oralité comme source pour l'historien.</p>	Cours polycopié ou magistral dialogué.	<p>Activité transversale : travailler avec un professeur de français sur l'épopée de Sundjata, travailler avec un professeur de musique sur les sonorités mandingues : Ali Farka Touré, Touré Kunda, Salif Keita, Bembeya Jazz (orchestre national de Guinée)</p>	

Procédure : cours magistral et dialogué, travail en autonomie ou binôme avec correction de professeur.

Possibilité : évaluation de fin de séquence et correction : 1h30.

Préambule :

Les Peulhs appellent les habitants du Manden ou Manding : Malinké, littéralement les habitants du Mali. Les 2 dénominations Manden ou Mali, mandenka ou malinkés sont donc acceptées ;

Introduction :

Un des plus grands empires de l'Afrique occidentale fut celui du Mali qui succéda au Ghana et se développa surtout aux XIII et XIV siècles sous le règne de Soundjata et Kankou Moussa. Ce fut le premier état musulman noir qui régna sur une étendue considérable et dont la civilisation nous éclaire sur l'Afrique de l'Ouest. On le connaît par des auteurs arabes tels qu'Al Omari, Ibn Khaldoun ou Ibn Battuta (ou Ibn Battouta ou Batouta) qui réalise un séjour dans l'empire du Mali en 1352 et surtout par la tradition orale via les griots.

I. Histoire politique du Mali.

A. Les origines.

1. La constitution du Mali.

Entre le haut Sénégal et le haut Niger dans une région de plateaux bien arrosés par les affluents du Sénégal, les peuples **Mandingues** ou **Malinkés** avaient très vite constitués de petits royaumes qui s'étaient assurés la domination d'une partie de la vallée du Niger (au sud de Bamako). Ces royaumes étaient dirigés par des clans (ou chefferies) qui pratiquaient entre une politique d'entente. Vers 1050, les clans des Keïta et des Konaté dominant les autres (notamment Traoré et Camara). Ils se convertissent alors à l'Islam et refusent la soumission à l'empire du Ghana puis s'opposent aux nomades venant du Sahara capturer des esclaves. Ce petit royaume du Mali doit faire face au XIIIème siècle (vers 1228) au roi du Sosso (Soumaoro Kanté) qui l'envahit, désireux de posséder les mines d'or du Bouré.

2. L'histoire de Soundjata Keita (1230-1255).

Face à cette invasion les habitants du Manding sollicite Soundjata Keïta qui devient roi en 1230 et unifie les clans malinkés puis délivre la Mandé en 1235 et annexe les dépendances du Sosso (voir carte). Tout le Nord du Mali fut soumis. Soundjata prend alors le titre de **Mansa** « roi des rois » puis met en place une organisation administrative et militaire.

Soundjata installe sa capitale à Niani puis il poursuit les conquêtes en Gambie et Haute Casamance A la mort, en 1255, de Soundjata l'empire s'étendait du Ghana à la Gambie et du Tekroum au Moyen Niger.

B. Evolution politique.

1. Les héritiers de Soundjata (1255-1312).

La mort de Soundjata est suivie d'une période d'instabilité en raison des problèmes de succession. De 1285 à 1300 Sakoura, esclave, s'empare du trône se distinguant par sa force militaire et son humanité, reprend la politique de conquêtes du Tekrou vers l'Atlantique, au Nord Est du delta central du Niger vers Tombouctou et Gao. Les princes du clan Keïta reprennent le pouvoir dont Aboubakar II (ou Aboubakri) le père de Kankou Moussa, il est connu pour sa tentative d'exploration de l'Océan Atlantique avec une armada de pirogues.

Pour information :

- Sundjata Keïta (1240-1255)
- Ouali Keïta (1255-1270)
- Ouati Keïta (1270-1274)
- Khalifa Keïta (1274-1275)
- Abu Bakr (1275-1285)
- Sakura (1285-1300)
- Gao (1300-1305)
- Mohammed ibn Gao (1305-1310)
- Aboubakr II (1310-1312)

2. Le règne de Kankou Moussa (1312-1337).

Kankou Moussa ou Kango Moussa ou Kankan Moussa ou Mansa Moussa ou Kouta Moussa.

Son règne se situe à l'apogée du Mali qui s'étend de l'Atlantique Ouest à Gao à l'Est, de l'Adrar des Ifoghas au Nord à la zone forestière au Sud. Il semble avoir été pieux souverain réalisant le pèlerinage à la Mecque en 1324-1325 (voir documents de référence). Par ce voyage il ouvre des contacts avec le monde arabe en permettant le développement du commerce transsaharien à partir des villes du Mali. De nombreux lettrés arabes s'installent ou visitent l'empire en favorisant l'expansion de l'Islam principalement dans les villes qui deviennent des centres culturels et religieux (Djenné, Tombouctou). Kankou encourage cet essor intellectuel et religieux en faisant construire des mosquées et madrasas.

Pour information :

- Mansa Maghan (1337-1341)
- Mansa Souleymane (vers 1341-1360)
- Kassa (vers 1360)
- Mari Diata II (vers 1387-1374)
- Musa II (1374-1387)
- Magha II (1387-1389)
- Sandaki (vers 1389-1390)
- Mahmud (1390-1400)
- Mansas inconnus (1400-1546)

3. Le déclin de l'empire.

A la mort de Kankou Moussa les problèmes de succession affaiblissent l'empire qui, à la fin du XIV, ne peut faire face aux attaques des Mossi, à l'intervention des Touaregs ce qui désorganise le commerce, crée l'insécurité et donc le déclin grandes villes. En 1445 les Sonrhaï (ou Songhaï) pillent Niani, c'est la fin de l'empire et toutes les provinces sous tutelle s'émancipent.

II. La civilisation mandingue.

A. L'organisation politique et administrative.

1. Le Mansa et sa cour.

Voir documents de référence.

Le Mansa était tout puissant, considéré comme un souverain magnifique et salué comme un Dieu. Il résidait à Niani, le palais impérial comprenant un grand nombre de courtisans et de griots.

La garde impériale comprenait 300 guerriers avec flèches et lances. La cour vivait d'intrigues et de conflits entre les différentes familles qui éclataient au grand jour au moment des successions.

Le Mansa détenait la justice mais chaque ville avait un **cadi** (juge), les lois étaient appliquées selon la coutume ou le Coran.

2. Le gouvernement impérial.

Le Mansa incarnait le pouvoir mais il confiait la direction des affaires à un de ses favoris qui gouvernait comme 1^{er} ministre.

Toutes les décisions importantes étaient prises en Conseil avec les Anciens, le cadi, le prédicateur, le chef des griots, les grands dignitaires civils et militaires. Tout était écrit en arabe et des courriers circulaient dans l'Empire.

La politique gouvernementale évolue vers la décentralisation avec des provinces commandées par un farba (gouverneur) nommé par le Mansa. C'était le représentant direct de l'Empereur dans la province (Bambouk, Tekroun, Djenné, Tombouctou, Gao...), il devait notamment lever un tribut sur les populations soumises et recruter des soldats pour l'armée.

Le farba dirige un groupe de cantons gouvernés par des roitelets traditionnels. Le village dirigé par un chef assisté d'un conseil des Anciens. L'administration mandingue était harmonieuse car elle combinait centralisation et décentralisation pour les provinces intégrées ou vassales de l'empire, ces dernières plutôt en marge fonctionnant comme des protectorats.

3. L'armée mandingue.

La force de l'empire résidait avant tout dans l'armée de 100 000 hommes dont 90 000 fantassins (armés de longues lances) et archers (avec flèches empoisonnées) même si la cavalerie prend de l'importance. 2 commandements suprêmes assurent la défense de l'empire au Nord et au Sud. L'armée était fortement hiérarchisée.

B. Vie économique, sociale et culturelle.

1. Activités économiques.

- Ressources financières : basées sur l'or grâce au contrôle des mines du Bomé et du Bambouk. Impôts sur les mines et sur les sujets (en nature) chaque année et douanes sur les produits d'importation et d'exportation. Par ailleurs les **razzias** permettent de capturer des esclaves dont la traite par les voies caravanières transsahariennes assurant ainsi de grands bénéfices.
- Agriculture : céréales en pays de savane (fonio, sorgho, mil, riz dans les vallées fluviales ???), coton dans les plaines centrales, plus au Sud ignames et fruits et élevage traditionnel.
- Mines : sel de Teghazza, cuivre de Diara et Takedda, fer et surtout or du haut Sénégal (région du Bambouk) et du Haut Niger (région du Bouré) ont le roi a le monopole du commerce.
- Commerce : les produits alimentent la vie commerciale des grandes villes notamment Tombouctou et Gao avec pour monnaies : les cauris, l'or, le cuivre, les cotonnades. Ces villes sont en effet les portes septentrionales du désert et donc des bases de départ pour le commerce caravanier transsaharien. De plus le Niger alimente un commerce venant du Sud grâce aux bateliers. Ainsi du Nord provient le sel, les épices, la soie et le cuivre quant du Sud arrive l'huile de palme, l'or, l'ivoire et les esclaves
- Artisanat développé dans les grands centres urbains.

2. La société mandingue.

La population est répartie en clans unifiant des familles et exprimant une division de la société en castes :

- Nobles et dignitaires de l'empire
- **Griots** (def à chercher, à la fois musiciens, poètes, philosophes et historiens)
- **Marabouts** (def à chercher)
- Artisans et commerçants
- Hommes libres (paysans soldats)
- Esclaves (travaillant comme serfs-paysan ou artisan)

Pour rassembler les clans, un **système de relations à plaisanterie** (def à chercher) est installé.

De plus un code législatif basé sur la tradition orale semble avoir été installé : la Charte du Manden (voir documents de référence). Cette structure sociale permet alors de regrouper des populations issues de différentes ethnies (Malinkés, Bambaras, Wolofs, Toucouleurs).

3. La production artistique et l'activité religieuse.

Si les mosquées construites sous le règne des empereurs du Mali ont aujourd'hui disparu car faites d'argile, certaines ont été reconstruites sur le même modèle comme les mosquées de Djenné et Tombouctou (voir documents de référence).

Le développement de l'architecture a été favorisé par la prospérité des empires, l'existence d'une aristocratie mécène, l'Islam. Les matériaux utilisés : banco, terre glaise, bois.

Si la conversion des empereurs mandingues est relativement précoce (mi XI), la majorité de la population n'en demeure pas moins **animiste** (culte aux esprits et aux aïeux), cette religion étant divisée en confréries telles celle des chasseurs liées par des célébrations et rites communs dont celui de l'initiation.

La tolérance religieuse est alors de mise et l'expansion de l'Islam est surtout réalisée par les marchands (notamment Dioula et arabo-berbères) sillonnant l'empire. Cette islamisation progressive est perceptible par le développement d'une classe de lettrés arabes issus des madrasas.

Enfin la production artistique s'exprime principalement dans la musique, la danse et le rôle des griots qui ont, à travers la place de l'oralité, perpétuer la transmission de la culture et de l'histoire mandingue.

Conclusion :

On ne peut pas parler d'une seule culture africaine mais l'étude de l'empire du Mali démontre un certain degré d'unification de l'Ouest africain et les nombreuses similitudes permettant de dégager quelques traits de l'unité culturelle de l'Ouest africain.

Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- Influence égyptienne
- Cohabitation des peuples au Sahara
- Développement des grands empires + ou – centralisés
- Echanges commerciaux, sociaux et culturels
- Islam.

En Europe parviennent les informations de ce fabuleux royaume noir rempli d'or, ce qui peut constituer l'une des motivations conduisant au départ des caravelles européennes vers le continent africain.

Bibliographie indicative :

- Institut Pédagogique africain et malgache, *Histoire 5^{ème} : le Monde du 7^{ème} siècle à la fin du 16^{ème} siècle*, Edicef, 2001.
- J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire*, Hatier, Paris, 1978.
- Elikia M'Bokolo, *Afrique noire, Histoire*, tome 1, éditions Hatier, 1955.
- Djibril Tamsir Niane, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Présence africaine, Paris, 1960.
- *Histoire Générale de l'Afrique*, tome IV, ed. Présence Africaine/UNESCO/EDICEF, 1991.
- J. Jolly, *Histoire du continent africain*, tome 1, L'Harmattan, 1996.

- Documents exploitables :

1. La Charte du Manden.

La Charte du Manden ou *Manden kalikan*, aurait été proclamée en 1222 par Soundjata, fondateur de l'Empire du Mali, et ses pairs. Elle reste la référence majeure des *sinbo*, grands maîtres chasseurs du Manden.

1. Les chasseurs déclarent :

Toute vie (humaine) est une vie.

Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie,

Mais une vie n'est pas plus "ancienne", plus respectable qu'une autre vie,

De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie.

2. Les chasseurs déclarent :

Toute vie étant une vie,

Tout tort causé à une vie exige réparation.

Par conséquent,

Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin,

Que nul ne cause du tort à son prochain,

Que nul ne martyrise son semblable.

3. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur son prochain,

Que chacun vénère ses géniteurs,

Que chacun éduque comme il se doit ses enfants,

Que chacun "entretienne", pourvoie aux besoins des membres de sa famille.

4. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur le pays de ses pères.

Par pays ou patrie, *faso*,

Il faut entendre aussi et surtout les hommes ;

Car "tout pays, toute terre qui verrait les hommes disparaître de sa surface

Deviendrait aussitôt nostalgique."

5. Les chasseurs déclarent :

La faim n'est pas une bonne chose,

L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose ;

Il n'y a pas pire calamité que ces choses-là,

Dans ce bas monde.

Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc,

La faim ne tuera plus personne au Manden,

Si d'aventure la famine venait à sévir ;

La guerre ne détruira plus jamais de village
Pour y prélever des esclaves ;
C'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable
Pour aller le vendre ;
Personne ne sera non plus battu,
A fortiori mis à mort,
Parce qu'il est fils d'esclave.

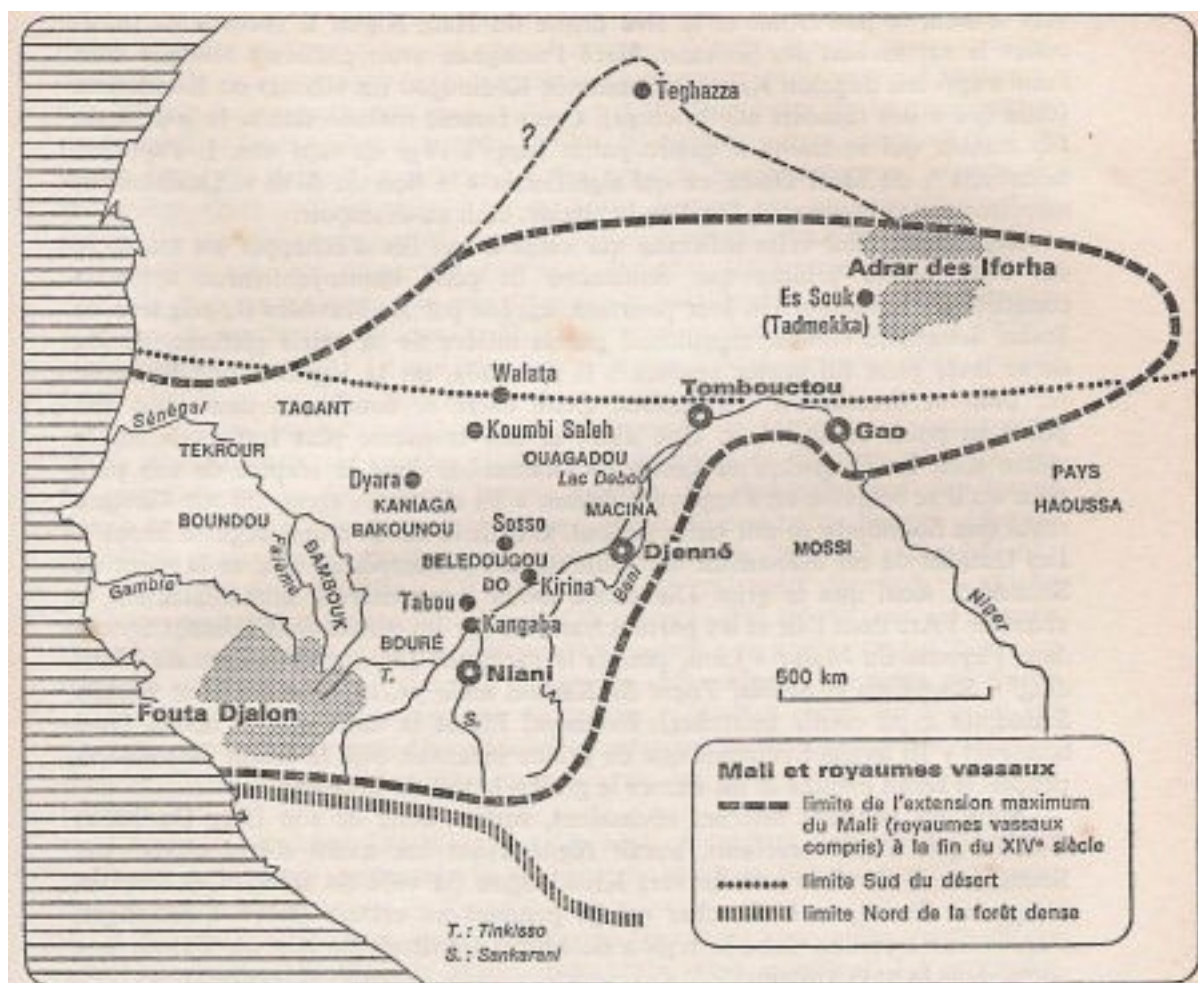
6. Les chasseurs déclarent :

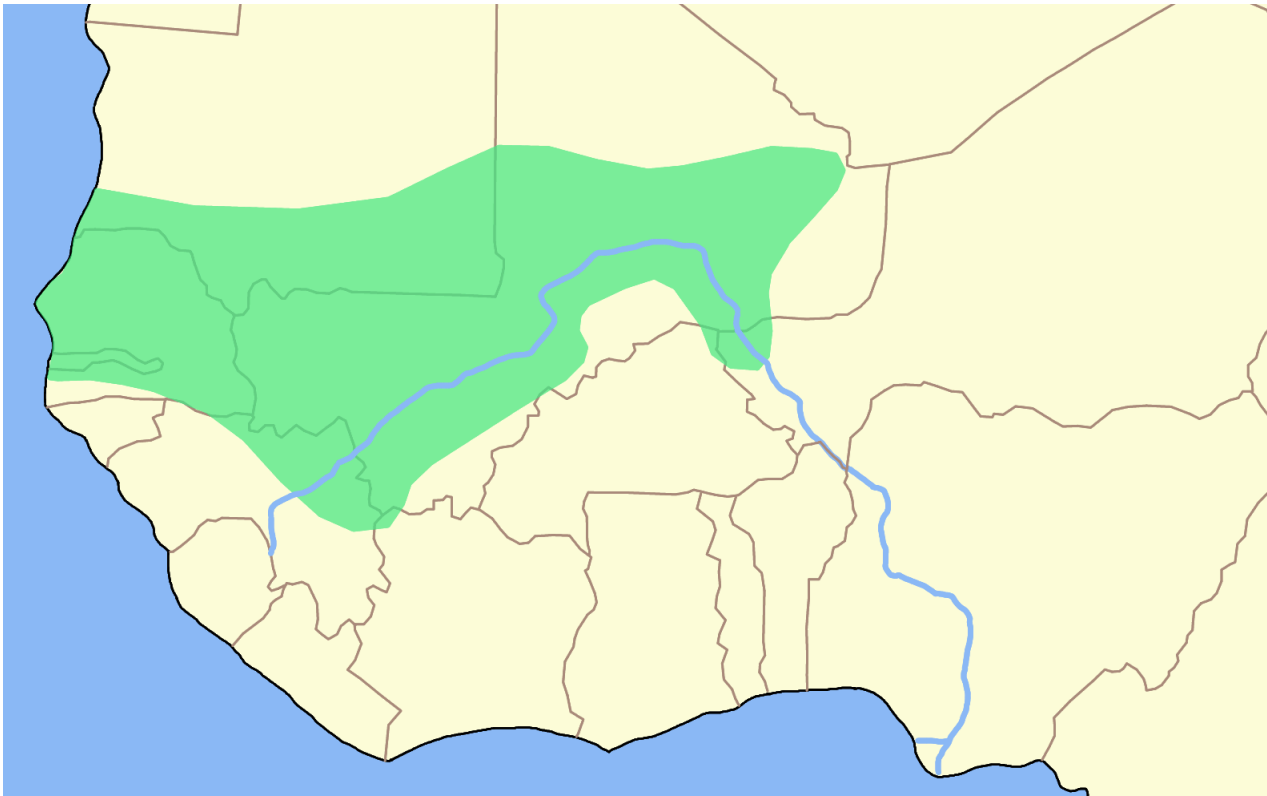
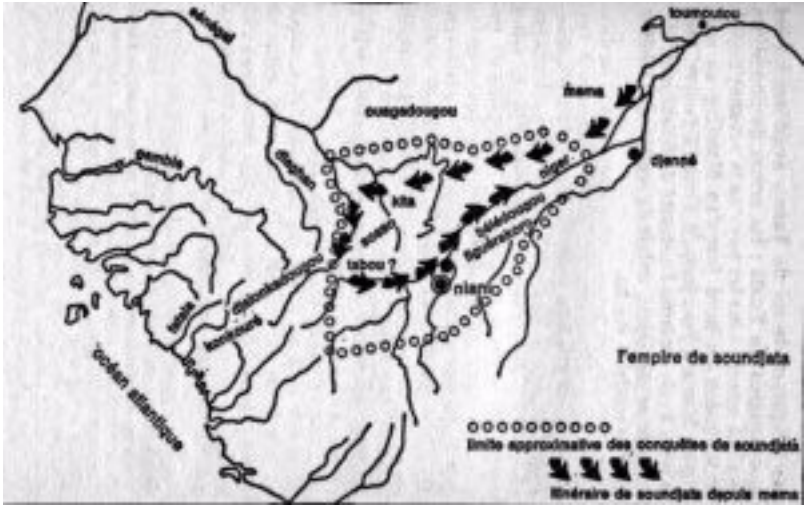
L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour,
"D'un mur à l'autre", d'une frontière à l'autre du Manden ;
La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden ;
Les tourments nés de ces horreurs sont finis à partir de ce jour au Manden.
Quelle épreuve que le tourment !
Surtout lorsque l'opprimé ne dispose d'aucun recours.
L'esclave ne jouit d'aucune considération,
Nulle part dans le monde.

7. Les gens d'autrefois nous disent :

"L'homme en tant qu'individu
Fait d'os et de chair,
De moelle et de nerfs,
De peau recouverte de poils et de cheveux,
Se nourrit d'aliments et de boissons ;
Mais son "âme", son esprit vit de trois choses :
Voir qui il a envie de voir,
Dire ce qu'il a envie de dire
Et faire ce qu'il a envie de faire ;
Si une seule de ces choses venait à manquer à l'âme humaine,
Elle en souffrirait
Et s'étiolerait sûrement."
En conséquence, les chasseurs déclarent :
Chacun dispose désormais de sa personne,
Chacun est libre de ses actes,
Chacun dispose désormais des fruits de son travail.
Tel est le serment du Manden
A l'adresse des oreilles du monde tout entier.

Document 2 : série de cartes sur l'empire du Mali.





Document 3 :



Extrait de « l'Atlas catalan » d'Abraham Cresques, dressé pour le roi de France, Charles V le Sage, présentant le roi africain tenant à la main une pépite d'or.

Document n°4 : MELLI, ROYAUME (XVIème siècle)

Le Melli(Mali) s'étend le long d'une branche du Niger, sur une distance de peut-être 300 miles(2480km, chiffre exagéré). Il confine au royaume précédent (celui de Djenné) vers le Nord et au désert avec des monts arides vers le Sud. Il a pour limite, à l'Ouest des forêts sauvages qui vont jusqu'à l'océan et, vers l'Est, il confine au territoire de Gago. Il y a dans ce pays un très gros village qui fait près de 6000 feux (habitants) et qu'on nomme Melli. C'est de lui qu'est venu le nom de tout le reste du royaume. Le roi et sa cour l'habitent. Le pays abonde en grains, en viande et en coton. Il existe dans ce village un très grand nombre d'artisans et de marchands indigènes et étrangers et ces derniers sont aussi bien vus par le roi que les autres. Les habitants sont riches en raison de leur commerce, car ils fournissent le Ghina (Djenné et Tombouctou) de bien de produits. Ils ont plusieurs temples, des prêtres et professeurs qui enseignent dans les temples, car il n'y a pas de collèges. Ce sont les plus intelligents et les plus considérés de tous les Noirs. Ils furent en effet les premiers à se rallier à la religion de Mahomet.

Jean LEON l'Africain, description de l'Afrique, in Documents de l'Ouest africain, Sékéné Mody CISSOKO.

Document n°5 : MALI PAR IBN BATTUTA (1352-1353)

Certains jours, le sultan tient audience dans la cour du palais. Il y a là sous un arbre, une estrade à trois marches, appelée bembe (en malinké). Elle est tapissée de soie et recouverte de coussins. Au-dessus se dresse un parasol, qui est une sorte de pavillon en soie, surmonté d'un oiseau d'or, de la taille d'un faucon.

Le sultan sort par une porte d'angle de son palais. Il tient un arc à la main et il a un carquois au dos. Il porte une coiffure dorée, fixée par un bandeau d'or aux pointes en forme de poignard, et d'une longueur d'un empan (1). Il porte en général, une tunique de velours rouge, en étoffe importée d'Europe.

Il est précédé par ses musiciens aux guitares d'or et d'argent et suivi par trois cents esclaves en armes. Il avance à pas lents, d'une démarche affectée, et s'arrête de temps en temps. Au pied de l'estrade, il fait halte et jette un regard circulaire sur l'assemblée, puis il gravit les marches avec la majesté d'un prédicateur qui monte en chaire.

Dès qu'il est assis, on fait sonner les tambours, les trompes et les olifants (2). Trois esclaves courent chercher le représentant du roi et les chefs militaires : ceux-ci font leur entrée et s'assoient. On amène alors deux chevaux sellés et bridés, ainsi que deux boucs, destinés à protéger du mauvais œil. (L'interprète) Dûghâ se tient à la porte, et le reste de l'assistance prend place dans l'allée sous les arbres.

(1) **Un empan** est la distance comprise entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt très écartés.

(2) **Un olifant** : petit cor d'ivoire des chevaliers.

D'après le texte arabe traduit par Vincent Monteil.

Document n°6 : CE QUE IBN BATTUTA A TROUVE DE LOUABLE AU MALI

Parmi les belles qualités de cette population nous citerons les suivantes :

- 1- Le petit nombre d'actes d'injustice que l'on y observe car les Nègres sont de tous les peuples, celui qui l'abhorre (déteste) le plus. Le Sultan ne pardonne pas à quiconque de se rendre coupable d'injustice.
- 2- La sûreté complète et générale dont jouit tout le pays. Le voyageur pas plus que l'homme sédentaire n'a à craindre les brigands, les voleurs ni les ravisseurs.
- 3- Les Noirs ne confisquent pas les biens des hommes blancs qui viennent à mourir dans leur contrée, quand bien même il s'agirait de trésors immenses.
- 4- Ils font exactement les prières, ils célèbrent avec assiduité dans les réunions de fidèles et frappent leurs enfants s'ils manquent à leurs obligations.
- 5- Les Nègres se couvrent d'habits blancs tous les vendredis. Si par hasard, l'un d'eux ne possède qu'une chemise ou une tunique usée, il la lave au moins, la nettoie et c'est avec elle qu'il assiste à la prière publique.
- 6- Ils ont un grand zèle pour apprendre par cœur le sublime Coran. Dans le cas où les enfants font preuve de négligence à cet égard, ils leur mettent des entraves aux pieds et ils ne leur ôtent tant qu'ils ne le sachent réciter de mémoire...

Ibn Battuta, Voyages, Tome IV, 1352-1353.

Document 7 : la tradition vivante, Amadou Hampaté Bâ, Histoire Générale de l'Afrique, UNESCO, vol. 1, p 191 à 193.

qui dit tradition en histoire dit tradition orale, et nulle tentative de pénétrer l'histoire et l'âme des peuples africains ne saurait être valable si elle ne s'appuie pas sur cet héritage de connaissances de tous ordres patiemment transmis de bouche à oreille et de maître à disciple à travers les âges. Cet héritage n'est pas encore perdu et repose dans la mémoire de la dernière génération des grands dépositaires, dont on peut dire qu'ils sont la mémoire vivante de l'Afrique.

On a longtemps pensé, dans les nations modernes où l'écrit prime le dit, où le livre est le principal véhicule du patrimoine culturel, que les peuples sans écriture étaient des peuples sans culture. Cette opinion toute gratuite a commencé, heureusement, à s'effriter depuis les deux dernières guerres, grâce aux travaux remarquables de certains grands ethnologues de toutes les nations. Aujourd'hui grâce à l'action novatrice et courageuse de l'UNESCO, le voile se lève davantage encore sur les trésors de connaissance transmis par la tradition orale et qui appartiennent au patrimoine culturel de l'humanité toute entière.

Tout le problème, pour certains chercheurs, est de savoir si l'on peut accorder à l'oralité la même confiance qu'à l'écrit pour témoigner des choses du passé. À notre avis, le problème est mal posé. Le témoignage, qu'il soit écrit ou oral, n'est finalement qu'un témoignage humain et vaut ce que vaut l'homme.

L'oralité n'est-elle pas mère de l'écrit, à travers les siècles comme dans l'individu lui-même ? Les premières archives ou bibliothèques du monde furent les cervelles des hommes. Par ailleurs avant de coucher sur le papier les pensées qu'il conçoit, l'écrivain ou la savant se livre à un dialogue secret avec lui-même. Avant de rédiger un récit, l'homme se remémore les faits tels qu'ils lui ont été rapportés ou bien, s'ils les a vécus, tels qu'il se les raconte lui-même.

Rien ne prouve à priori que l'écrit rende plus fidèlement compte d'une réalité que le témoignage oral transmis de génération en génération. Les chroniques des guerres modernes sont là pour montrer que, comme on dit, chaque parti ou chaque nation « voit midi à sa porte », à travers le prisme de ses passions, de sa mentalité propre ou de ses intérêts, ou le désir de justifier sont point de vue. Par ailleurs, les documents écrits, ne furent pas, eux non plus, toujours à l'abri des falsifications ou des altérations, volontaires ou involontaires, dues aux copistes successifs, phénomène qui a donné naissance entre autres, aux controverses relatives aux « Saintes Écritures ».

ce qui est en cause derrière le témoignage lui-même, c'est donc bien la valeur même de l'homme qui témoigne, la valeur de la chaîne de transmission à laquelle il se rattache, la fidélité de la mémoire individuelle ou collective et le prix attaché à la vérité dans une société donnée. En un mot le lien de l'homme avec la Parole.

Or c'est dans les sociétés orales que non seulement la fonction de la mémoire est la plus développée, mais que ce lien entre l'homme et la Parole est le plus fort. Là où l'écrit n'existe pas, l'homme est lié à sa parole. Il est engagé par elle. Il est sa parole et sa parole témoigne de ce qu'il est. La cohésion même de la société repose sur la valeur et le respect de la parole. En revanche, au fur et à mesure de l'envahissement de l'écrit, on voit celui-ci se substituer peu à peu à la parole, devenir la seule preuve et le seul recours, et la signature devenir le seul engagement reconnu, cependant que le lien sacré et profond qui unissait l'homme à la parole se défait progressivement au profit des titres universitaires conventionnels.

Outre une valeur morale fondamentale, la parole revêtait dans les traditions africaines (...) un caractère sacré lié à son origine divine (...)

De nombreux facteurs, religieux, magiques ou sociaux, concouraient donc à préserver la fidélité de la transmission orale (...)

Contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, la tradition orale africaine ne se limite pas à des contes et légendes ou même à des récits mythiques ou historiques, et les griots sont loin d'en être les seuls et uniques conservateurs et transmetteurs qualifiés.

La tradition orale est la grande école de la vie dont elle recouvre et concerne tous les aspects (...) Elle est tout à la fois religion, connaissance, science de la nature, initiation de métier, histoire, divertissement et récréation, tout point de détail pouvant toujours permettre de remonter jusqu'à l'Unité primordiale.

Fondé sur l'initiation et l'expérience, elle engage l'homme dans sa totalité et, à ce titre, on peut dire qu'elle a contribué à créer un type d'homme particulier, à sculpter l'âme africaine.